

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire le 22 février 2012
à 16h00 à PREUILLY SUR CLAISE**

L'an deux mille douze, le vingt-deux, à 16h00, à PreUILly-sur-Claise, le Conseil Communautaire de la Touraine du Sud, s'est réuni sous la présidence de Monsieur HENault.

NOMBRE DE DELEGUES

En exercice : 60

Présents : 48

Votants : 51

PRESENTS : Mme BRAULT, Mme MANGIN d'OUINCE, Mme DE CROUY CHANEL, M. BONNIN, M. BOIS, Mme PETIT, M. DUSSEAU, Mme LIGAUD, M. SALAIS, M. MOREVE, M. BOISBOURDIN, M. JOUZEAU, Mme ARQUEZ, M. GUICHARD, Mme GAULTIER, M. MAIRE, M. COURCOUL, M. VILLERET, M. ROBERT, M. GERVAIS, Mme BRUNEAU, Mme HOUDAYER, M. HENault, M. JOANNES, M. GUILLOT, Mme DUBOIS, M. DECHARTE, M. BARBIER, M. MEREAU, M. FRENEE, M. VERNEAU, M. LEFEBVRE, M. BRAULT, Mme LEGER, M. GUYOT, M. THENON, M. CHARRIER, M. ROBIN, M. BAISSON, Mme PASQUIER, M. DESMEE, M. LACOUR, Mme. BRAULT, M. NOUANT, M. CHARTIER, M. BASTARD, M. BRAULT, Mme CHEVALIER.

ABSENTS REMPLACES : Mme LOAULT (MME DUBOIS), Mme CHOMAUD (MME LEGER), M. PERIVIER (MME CHEVALIER).

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : M. MARCHAIS (MME BRAULT), Mme SCHULER (MME GAULTIER), M. ARNAULT (M. GUICHARD).

ABSENTS EXCUSES : M. CHEVREUIL, M. LOISEAU, M. ROUSSEAU, M. MAURICE, Mme JULIEN, Mme MARCHET, M. ANTIGNY, M. DETOT, M. NEAU.

Mme GAULTIER est élue secrétaire de séance.

Intervention des Compagnons bâtisseurs :

Mme BOULAY, de l'association des compagnons bâtisseurs présente l'action qui sera menée sur le territoire de la Communauté.

Il s'agit, par des actions collectives et individuelles, de sensibiliser des habitants aux problématiques des économies d'énergie.

Des communications spécifiques vont être mises en place et la semaine du développement durable (1^{er} au 7 avril) sera l'occasion d'animations plus importantes, en partenariat avec le RSP et M. SIONNEAU, technicien rivières.

BUDGET

- Comptes administratifs 2011 + affectation des résultats.

M. GUYOT, vice-président en charge des finances, présente les différents comptes administratifs des budgets de la Communauté de Communes.

Budget principal. (TTC)

Détermination du résultat :

| | Fonctionnement | Investissement |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Recettes 11 | 4 977 450,63 € | 209 751.76 € |
| Dépenses 11 | 4 562 099,91 € | 1 130 700,56 € |
| Résultat 11 | + 415 350,72 € | - 920 948,80 € |
| Excédents 10 | +4 795 639,10 € | +955 914.06 € |
| Déficits 10 | / | / |
| Résultat de clôture de l'exercice 2011 reporté en 2012 | 5 210 989,82 € | 34 965,26 € |
| Report RAR recettes | 0,00 € | 806 224,00 € |
| Report RAR dépenses | 0,00 € | 1 604 241.67 € |

Proposition d'affectation des résultats :

- Report de l'excédent cumulé de fonctionnement, soit 5 210 989,82 € au compte R 002,
- Report de l'excédent cumulé d'investissement, soit 34 965,26 € au compte R 001

Après que M. HENault se soit retiré de la salle, M. VILLERET, doyen de l'assemblée soumet au vote le compte administratif.

| | |
|--------|----|
| POUR | 50 |
| CONTRE | 0 |
| ABST° | 0 |

M. Fleury, comptable à la Trésorerie de la Touraine du Sud, confirme que le compte de gestion est en accord avec le compte administratif.

M. HENault soumet aux voies ces comptes de gestion.

| | |
|--------|----|
| POUR | 51 |
| CONTRE | 0 |
| ABST° | 0 |

Budget Annexe office de tourisme. (TTC)

Détermination du résultat : (Avec versement d'une subvention d'équilibre du BP de 235 051,61 €)

| | Fonctionnement | Investissement |
|---|----------------------|----------------------|
| Recettes 11 | 278 629,46 € | 72 591,53 € |
| Dépenses 11 | 261 066,97 € | 29 981,54 € |
| Résultat 11 | + 17 562,49 € | + 42 609,99 € |
| Excédents 10 | / | |
| Déficits 10 | / | - 33 356,39 € |
| Résultat de clôture de l'exercice 2011 reporté en 2012 | 17 562,49 € | 9 253,60 € |
| Report RAR recettes | 0,00 € | 34 045,00 € |
| Report RAR dépenses | 0,00 € | 62 100,00 € |

Proposition d'affectation des résultats :

- Report de l'excédent cumulé de fonctionnement, soit 17 562,49 € au compte R 002,
- Report de l'excédent cumulé d'investissement, soit 9 253,60 € au compte R 001

Après que M. HENault se soit retiré de la salle, M. VILLERET, doyen de l'assemblée soumet au vote le compte administratif.

| | |
|--------|----|
| POUR | 50 |
| CONTRE | 0 |
| ABST° | 0 |

M. Fleury, comptable à la Trésorerie de la Touraine du Sud, confirme que le compte de gestion est en accord avec le compte administratif.

M. HENault soumet aux voies ces comptes de gestion.

| | |
|--------|----|
| POUR | 51 |
| CONTRE | 0 |
| ABST° | 0 |

Budget Annexe Activités commerciales. (HT)

Détermination du résultat : (Avec versement d'une subvention d'équilibre du BP de 773 692,55 €)

| | Fonctionnement | Investissement |
|-------------|----------------|----------------|
| Recettes 11 | 880 939,00 € | 445 030,46 € |
| Dépenses 11 | 111 569,32 € | 962 100,03 € |

| | | |
|---|---------------------|----------------------|
| Résultat 11 | 769 369,68 € | -517 069,57 € |
| Excédents 10 | / | |
| Déficits 10 | / | -410 738,71 € |
| Résultat de clôture de l'exercice 2011 reporté en 2012 | 769 369,68 € | -927 808,28 € |
| Report RAR recettes | 0,00 € | 1 008 187,00 € |
| Report RAR dépenses | 0,00 € | 450 484,49 € |

Proposition d'affectation des résultats :

- Couverture du besoin financement de la section d'investissement (résultat cumulé déficitaire), d'affecter l'excédent cumulé de fonctionnement de 769 369,68 € au compte R 1068
- Report du déficit cumulé d'investissement, soit 927 808,28 €, au compte D 001

Après que M. HENault se soit retiré de la salle, M. VILLERET, doyen de l'assemblée soumet au vote le compte administratif.

| | |
|--------|----|
| POUR | 50 |
| CONTRE | 0 |
| ABST° | 0 |

M. Fleury, comptable à la Trésorerie de la Touraine du Sud, confirme que le compte de gestion est en accord avec le compte administratif.

M. HENault soumet aux voies ces comptes de gestion.

| | |
|--------|----|
| POUR | 51 |
| CONTRE | 0 |
| ABST° | 0 |

Budget Ordures Ménagères (TTC)

Détermination du résultat :

| | Fonctionnement | Investissement |
|---|---------------------|----------------|
| <i>Recettes 11</i> | 1 177 568,78 € | 0,00 € |
| <i>Dépenses 11</i> | 1 163 195,65 € | 0,00 € |
| Résultat 11 | 14 373,13 € | 0,00 € |
| <i>Excédents 10</i> | 196 652,37 € | |
| <i>Déficits 10</i> | | 0,00 € |
| Résultat de clôture de l'exercice 2011 reporté en 2012 | 211 025,50 € | 0,00 € |
| <i>Report RAR recettes</i> | 0,00 € | 0,00 € |
| <i>Report RAR dépenses</i> | 0,00 € | 0,00 € |

Proposition d'affectation des résultats :

- Report de l'excédent cumulé de fonctionnement, soit 211 025,50 € au compte R 002,

Après que M. HENault se soit retiré de la salle, M. VILLERET, doyen de l'assemblée soumet au vote le compte administratif.

| | |
|--------|----|
| POUR | 50 |
| CONTRE | 0 |
| ABST° | 0 |

M. Fleury, comptable à la Trésorerie de la Touraine du Sud, confirme que le compte de gestion est en accord avec le compte administratif.

M. HENault soumet aux voies ces comptes de gestion.

| | |
|--------|----|
| POUR | 51 |
| CONTRE | 0 |
| ABST° | 0 |

Budget Annexe relais des services publics. (TTC)

Détermination du résultat : (Avec versement d'une subvention d'équilibre du BP de 83 800,09 €)

| | Fonctionnement | Investissement |
|---|--------------------|---------------------|
| Recettes 11 | 100 061,27 € | 165 475,27 € |
| Dépenses 11 | 40 841,88 € | 179 688,78 € |
| Résultat 11 | 59 219,39 € | -14 213,51 € |
| Excédents 10 | / | / |
| Déficits 10 | / | -34 363,99 € |
| Résultat de clôture de l'exercice 2011 reporté en 2012 | 59 219,39 € | -48 577,50 € |
| Report RAR recettes | 0,00 € | 74 000,00 € |
| Report RAR dépenses | 0,00 € | 0,00 € |

Proposition d'affectation des résultats :

- Décide de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé déficitaire), d'affecter l'excédent cumulé de fonctionnement de 48 577,50 € au compte R 1068,
- Décide de reporter le déficit cumulé d'investissement, soit 48 577,50 €, au compte D 001.
- Décide de reporter le solde de l'excédent cumulé de fonctionnement soit 10 641,89 €, au compte R 002.

Après que M. HENault se soit retiré de la salle, M. VILLERET, doyen de l'assemblée soumet au vote le compte administratif.

| | |
|--------|----|
| POUR | 50 |
| CONTRE | 0 |
| ABST° | 0 |

M. Fleury, comptable à la Trésorerie de la Touraine du Sud, confirme que le compte de gestion est en accord avec le compte administratif.

M. HENault soumet aux voies ces comptes de gestion.

| | |
|--------|----|
| POUR | 51 |
| CONTRE | 0 |
| ABST° | 0 |

Budget lotissement « Le bois de la ré ». (HT)

Détermination du résultat :

| | Fonctionnement | Investissement |
|---|----------------|---------------------|
| Recettes 11 | 65 977,94 € | 65 977,94 € |
| Dépenses 11 | 65 977,94 € | 65 977,94 € |
| Résultat 11 | 0,00 € | 0,00 € |
| Excédents 10 | / | + 1 725,18 € |
| Déficits 10 | / | 0,00 € |
| Résultat de clôture de l'exercice 2011 reporté en 2012 | 0,00 € | + 1 725,18 € |
| Report RAR recettes | 0,00 € | 0,00 € |
| Report RAR dépenses | 0,00 € | 0,00 € |

Proposition d'affectation des résultats :

- Report de l'excédent cumulé d'investissement, soit 1 725,18 € au compte R 001

Après que M. HENault se soit retiré de la salle, M. VILLERET, doyen de l'assemblée soumet au vote le compte administratif.

| | |
|--------|----|
| POUR | 50 |
| CONTRE | 0 |
| ABST° | 0 |

M. Fleury, comptable à la Trésorerie de la Touraine du Sud, confirme que le compte de gestion est en accord avec le compte administratif.

M. HENault soumet aux voies ces comptes de gestion.

| | |
|--------|----|
| POUR | 51 |
| CONTRE | 0 |
| ABST° | 0 |

Budget lotissement le val au moine. (HT)

Détermination du résultat :

| | Fonctionnement | Investissement |
|---|----------------|----------------------|
| Recettes 11 | 504 781,54 € | 264 077,80 € |
| Dépenses 11 | 504 781,54 € | 493 814,54 € |
| Résultat 11 | 0,00 € | -229 736,74 € |
| Excédents 10 | / | / |
| Déficits 10 | | -2 611,49 € |
| Résultat de clôture de l'exercice 2011 reporté en 2012 | 0,00 € | -232 348,23 € |
| Report RAR recettes | 0,00 € | 0,00 € |
| Report RAR dépenses | 0,00 € | 0,00 € |

Proposition d'affectation des résultats :

- Report du déficit cumulé d'investissement, soit 232 348,23 €, au compte D 001

Après que M. HENault se soit retiré de la salle, M. VILLERET, doyen de l'assemblée soumet au vote le compte administratif.

| | |
|--------|----|
| POUR | 50 |
| CONTRE | 0 |
| ABST° | 0 |

M. Fleury, comptable à la Trésorerie de la Touraine du Sud, confirme que le compte de gestion est en accord avec le compte administratif.

M. HENault soumet aux voies ces comptes de gestion.

| | |
|--------|----|
| POUR | 51 |
| CONTRE | 0 |
| ABST° | 0 |

Budget lotissement Zone du Rond. (HT)

Détermination du résultat :

| | Fonctionnement | Investissement |
|---|--------------------|----------------------|
| Recettes 11 | 316 520,84 € | 349 539,24 € |
| Dépenses 11 | 316 577,56 € | 316 363,42 € |
| Résultat 11 | - 56,72 € | + 33 175,82 € |
| Excédents 10 | | |
| Déficits 10 | -1 098,42 € | -77 769,62 € |
| Résultat de clôture de l'exercice 2011 reporté en 2012 | -1 155,14 € | -44 593,80 € |
| Report RAR recettes | 0,00 € | 0,00 € |
| Report RAR dépenses | 0,00 € | 0,00 € |

Proposition d'affectation des résultats :

- Report du déficit cumulé de fonctionnement, soit 1 155,14 €, au compte D 002

- Report du déficit cumulé d'investissement, soit 44 593,80 €, au compte D 001

Après que M. HENault se soit retiré de la salle, M. VILLERET, doyen de l'assemblée soumet au vote le compte administratif.

| | |
|--------|----|
| POUR | 50 |
| CONTRE | 0 |
| ABST° | 0 |

M. Fleury, comptable à la Trésorerie de la Touraine du Sud, confirme que le compte de gestion est en accord avec le compte administratif.

M. HENault soumet aux voies ces comptes de gestion.

| | |
|--------|----|
| POUR | 51 |
| CONTRE | 0 |
| ABST° | 0 |

Budget lotissement les morinières (HT)

Détermination du résultat :

| | Fonctionnement | Investissement |
|---|----------------|----------------|
| Recettes 11 | 142 593,43 € | 142 593,43 € |
| Dépenses 11 | 142 593,43 € | 142 593,43 € |
| Résultat 11 | 0,00 € | 0,00 € |
| Excédents 10 | / | / |
| Déficits 10 | / | / |
| Résultat de clôture de l'exercice 2011 reporté en 2012 | 0,00 € | 0,00 € |
| Report RAR recettes | 0,00 € | 0,00 € |
| Report RAR dépenses | 0,00 € | 0,00 € |

Pas de report des résultats (nuls).

Après que M. HENault se soit retiré de la salle, M. VILLERET, doyen de l'assemblée soumet au vote le compte administratif.

| | |
|--------|----|
| POUR | 50 |
| CONTRE | 0 |
| ABST° | 0 |

M. Fleury, comptable à la Trésorerie de la Touraine du Sud, confirme que le compte de gestion est en accord avec le compte administratif.

M. HENault soumet aux voies ces comptes de gestion.

| | |
|--------|----|
| POUR | 51 |
| CONTRE | 0 |
| ABST° | 0 |

- Vote des durées d'amortissement des investissements.

Monsieur GUYOT précise que les opérations d'investissement réalisées et terminées en 2011 doivent être amorties. Il propose les durées d'amortissement suivantes :

Budget Principal

| N°compte | Intitulé | Montant | Durée proposée |
|----------|----------------------------------|-------------|----------------|
| 2132 | Siège CCTS | 42 464,92 € | 15 ans |
| 21538 | Panneaux environnement | 956,80 € | 1 an |
| 21538 | Suppression du gué busé la Celle | 3 900,51 € | 1 an |
| 21538 | Travaux rivières | 920,20 € | 1 an |
| 2182 | Véhicule communautaire RENAULT | 13 396,19 € | 10 ans |

| | | | |
|------|-----------------------|-------------|--------|
| | RAM | | |
| 2183 | Logiciel RAM | 1 472,52 € | 2 ans |
| 2184 | Mobilier CCTS | 11 733,01 € | 10 ans |
| 2188 | Logiciel SEGILOG 2011 | 2 362,70 € | 1 an |
| 2188 | Site Internet | 11 529,44 € | 5 ans |

Budget Activités Commerciales

| N° compte | Intitulé | Montant | Durée proposée |
|-----------|--------------------------------------|--------------|----------------|
| 2031 | Honoraires Bat. GAUDIN | 1 890,00 € | 1 an |
| 2132 | Bâtiment ITS ABILLY | 277 604,10 € | 30 ans |
| 2132 | Boucherie-épicerie la Celle st Avant | 100 283,46 € | 25 ans |
| 2132 | Atelier la Celle Guenand | 9 170,31 € | 15 ans |
| 1313 | Subvention Epicerie de Betz | 23 936,00 € | 30 ans |

Budget Office de Tourisme

| N° compte | Intitulé | Montant | Durée proposée |
|-----------|-----------------------------------|------------|----------------|
| 2184 | Mat. Et out. Office Communautaire | 914,71 € | 1 an |
| 2184 | Panneaux-forêt Tours-Preuilly | 9 766,41 € | 5 ans |
| 2184 | Vélos | 1 503,90 € | 1 an |
| 1313 | Subvention Boucles cyclos | 3 211,21 € | 5 ans |

Budget Relais des Services Publics

| N° compte | Intitulé | Montant | Durée proposée |
|-----------|----------------------------|--------------|----------------|
| 21318 | Bâtiment RSP Preuilly | 105 491,21 € | 30 ans |
| 2183 | Mat. Info RSP Preuilly | 2 027,60 € | 5 ans |
| 2183 | Mat. Info RSP Gd Pressigny | 2 358,58 € | 5 ans |
| 2184 | Mobilier RSP Preuilly | 3 382,35 € | 10 ans |
| 2184 | Mobilier RSP Gd Pressigny | 5 599,43 € | 10 ans |
| 1311 | Subvention RSP Preuilly | 16 248,00 € | 30 ans |

Monsieur le Président propose de valider ces durées d'investissement.

| | |
|--------|----|
| POUR | 50 |
| CONTRE | 0 |
| ABST° | 0 |

- Ouverture de crédits

M. GUYOT annonce que pour la bonne marche de la Communauté, certaines opérations doivent être lancées. Pour ce faire, il est nécessaire d'ouvrir des crédits d'investissement, préalablement au vote des budgets primitifs 2012.

Il présente les opérations qui doivent être soumises à ouvertures de crédits

Budget Principal

| N° compte | Opération | Intitulé | Montant proposé |
|-----------|-----------|----------------------------------|-----------------|
| 2183 | 132 | Ordinateur RAM | 1 000,00 € |
| 2184 | 132 | Mobilier RAM+ matériel animation | 4 000,00 € |
| 2184 | 129 | Mobilier CCTS | 1 000,00 € |
| 2318 | 119 | Travaux rivières | 130 000,00 € |
| 2313 | 132 | Travaux sols RAM Descartes | 4 500,00 € |

Budget Activités Commerciales

| N° | Opération | Intitulé | Montant |
|----|-----------|----------|---------|
|----|-----------|----------|---------|

| compte | | | proposé |
|--------|-----|----------------------------------|------------|
| 2313 | 153 | Travaux bar-Restaurant de Paulmy | 5 000,00 € |

Budget Office de Tourisme

| N° compte | Opération | Intitulé | Montant proposé |
|-----------|-----------|---------------------------------|-----------------|
| 2183 | | Ordinateurs OT | 3 000,00 € |
| 2315 | 114 | Labyrinthe forêt Tours-Preuilly | 2 500,00 € |

Monsieur le Président propose d'autoriser ces ouvertures de crédits.

| | |
|--------|----|
| POUR | 50 |
| CONTRE | 0 |
| ABST° | 0 |

- Bar-Restaurant de PAULMY / Création d'une opération + assujettissement à la TVA

Monsieur GUYOT annonce que la délibération précédente autorisant l'ouverture de crédit pour les travaux d'aménagement du Bar-Restaurant de Paulmy nécessite la création d'une nouvelle opération. Il propose de créer l'opération au Budget Annexe Activités Commerciales :

- 153 : Bar-Restaurant de Paulmy

Cette opération, à but commercial, étant portée par le budget activités commerciales, il est nécessaire de demander son assujettissement à la TVA.

Monsieur le Président demande au Conseil de l'autoriser à créer l'opération 153 et à l'assujettir à la TVA.

| | |
|--------|----|
| POUR | 50 |
| CONTRE | 0 |
| ABST° | 0 |

- Orientations Budgétaires 2012

Monsieur le Président présente le tableau suivant, présentant les grandes opérations souhaitées par les commissions de travail.

Il indique que le Débat d'Orientations Budgétaires va être tronqué. En effet, il n'y a, à ce jour, aucune simulation disponible en ce qui concerne les recettes potentielles.

Il propose donc de réunir un nouveau Conseil Communautaire le 14 mars prochain. Ce Conseil sera consacré à l'analyse des futures bases d'impositions.

Dans ce cadre, le budget serait voté le 28 mars.

Projets 2012 (hors RAR) PROPOSITIONS DES COMMISSIONS

| Budget | projet | montant estimé | recettes possibles | Autofinancement |
|--------|---------------------------------|----------------|--------------------|-----------------|
| B AC | Bar / restaurant de Paulmy (HT) | 230 000,00 € | 80 000,00 € | 150 000,00 € |
| | politique communication | 50 000,00 € | - € | 50 000,00 € |
| | Epicerie Abilly (HT) | 35 000,00 € | - € | 35 000,00 € |
| BP | Projet de territoire | 5 000,00 € | | 5 000,00 € |
| | Travaux rivières (tranche 2) | 560 000,00 € | 512 000,00 € | 48 000,00 € |
| | rivière c° | 4 000,00 € | 3 000,00 € | 1 000,00 € |
| | rivières suivi | 12 000,00 € | 9 500,00 € | 2 500,00 € |
| | Travaux auvent siège | 5 000,00 € | - € | 5 000,00 € |

| | | | | |
|------|--------------------------------------|--------------|-------------|--------------|
| | OPAH année 1 | 115 000,00 € | | 115 000,00 € |
| | OPAH animation | 52 375,00 € | 20 950,00 € | 31 425,00 € |
| B OT | Aire camping car à La Celle-st-Avant | 165 000,00 € | € | 165 000,00 € |
| | Aménagements paysagers plan d'eau | 5 000,00 € | | 5 000,00 € |
| | Panneautage plan d'eau | 10 000,00 € | | 10 000,00 € |
| | labyrinthe forêt Tours-Preuilly | 40 000,00 € | 19 000,00 € | 21 000,00 € |
| | Dépliants visite de bourgs | 3 000,00 € | - € | 3 000,00 € |
| | Création circuits équestres | 25 000,00 € | 17 500,00 € | 7 500,00 € |
| | Traduction site Internet Anglais | 1 200,00 € | - € | 1 200,00 € |
| | stores GP + Descartes | 5 000,00 € | - € | 5 000,00 € |
| | Achat de 3 ordinateurs | 3 000,00 € | - € | 3 000,00 € |
| | festival randonnée | 3 500,00 € | - € | 3 500,00 € |
| | Convention culturelle | 37 000,00 € | 8 500,00 € | 28 500,00 € |
| | cinéma plein air | 4 500,00 € | 1 500,00 € | 3 000,00 € |
| | Subvention hors Convention | 10 000,00 € | - € | 10 000,00 € |
| RAM | achat mobilier | 5 000,00 € | 3 000,00 € | 2 000,00 € |
| | Travaux Descartes | 4 200,00 € | 2 520,00 € | 1 680,00 € |
| | Communication RAM | 2 500,00 € | - € | 2 500,00 € |
| RSP | Communication RSP | 2 500,00 € | - € | 2 500,00 € |

Sous totaux

| | | | |
|------------------------|-----------------------|---------------------|---------------------|
| Activités commerciales | 315 000,00 € | 80 000,00 € | 235 000,00 € |
| budget principal | 753 375,00 € | 545 450,00 € | 207 925,00 € |
| Tourisme | 312 200,00 € | 46 500,00 € | 265 700,00 € |
| RAM | 11 700,00 € | 5 520,00 € | 6 180,00 € |
| RSP | 2 500,00 € | - € | 2 500,00 € |
| TOTAL | 1 394 775,00 € | 677 470,00 € | 717 305,00 € |

M. MEREAU s'interroge sur le coût prévisionnel de l'opération du bar de Paulmy. Il se demande comment financer l'opération et ne pas assommer les locataires par un loyer trop important.

M. HENault lui répond que les aides publiques que la CCTS pourraient percevoir sont totalement imputées sur le coût des travaux, ce qui permet de réduire le montant de base de calcul du loyer.

M. THENON rappelle sa position prise en commission économique. Il est opposé à cette opération. Il estime que la Communauté est responsable des sommes allouées pour telle ou telle opération. Même en cas d'obtention d'aides publiques, les montants de loyers envisagés font courir des risques importants aux locataires.

Sur le fond, il n'a rien contre ce type d'intervention des collectivités, mais trouve celle-ci disproportionnée.

M. HENault indique que la commission et le Conseil sont bien conscients de la nécessité d'arriver à une opération viable pour les occupants. Il est hors de question de mettre en péril les activités. Il rappelle, l'exemple de l'épicerie de Paulmy qui est le seul échec que la CC ait eu à constater.

Néanmoins, cet exemple oblige à s'interroger sur la pertinence d'implantation de certains commerces, compte-tenu de la concurrence existante à proximité.

M. BRAULT précise que pour l'épicerie il s'agissait de la « ré-implantation » d'un commerce, après des années de fermeture. En ce qui concerne le bar, il est fermé depuis peu de temps

et disposait d'une clientèle spécifique, attaché aux animations proposées. Le fait que les futurs exploitants suivent la même voie permet d'être optimiste quant à ses chances de viabilité.

M. MEREAU s'interroge sur la question du fond de commerce. En effet, dans le cadre de la création d'un commerce, il se demande quelle est l'action de la CCTS en cas de revente.

M. HENAULT lui répond que la CC n'a aucune prise sur ce type de transaction qui se fait entre deux personnes privées. Néanmoins, si un bail associé à une activité créée par la CCTS venait à être vendu, ce prouverait la viabilité de l'opération et de la vie qu'aurait apporté cette activité dans la commune.

M. MEREAU attire l'attention sur les distorsions de concurrence qui pourraient se faire jour à la suite des interventions économiques de la CCTS. La multiplication de ces actions pourrait appauvrir mécaniquement chaque nouvelle activité créée.

M. HENAULT rappelle que toutes les opérations sont soumises à avis de la chambre consulaire de rattachement. Ces aspects sont bien évidemment pris en compte dans les études de faisabilité.

M. ROBERT demande quel serait le loyer envisagé pour le bar de Paulmy et si un logement était inclus dedans.

M. BRAULT lui répond que les premières estimations montrent un loyer de 700 €, ce qui correspond à une fourchette haute de travaux.

Aucun logement n'est prévu, entre autre du fait de l'activité nocturne (et légèrement bruyante) du bar.

Pour conclure, M. HENAULT rappelle que les orientations budgétaires, voire le vote d'une opération ne vaut pas blanc-seing de réalisation. Si la faisabilité économique n'était pas possible, l'opération serait annulée et les crédits budgétaires correspondant re-ventilés.

M. MAIRE demande quelle est le niveau de spécialisation du bâtiment. M. HENAULT répond que les travaux sont évidemment calibrés pour une activité de bar / petite restauration, ce qui permettrait de réaménager rapidement et à moindre frais. Néanmoins, si l'activité venait à s'arrêter, c'est à ce moment qu'il faudrait prêter une attention particulière à la nouvelle activité pour éviter toute concurrence avec les autres commerces alentours.

Le débat se poursuit, M. HENAULT détaillant les différents projets inscrits.

Il intervient sur le point particulier de l'OPAH. Il rappelle que le Bureau Communautaire a dernièrement retenu le PACT comme animateur de cette opération (336 000 € pour 5 ans). A cette occasion, la Région Centre a été sollicitée pour financer en partie cette mission (60%). Il annonce que la Région a décidé en fin d'année dernière de modifier entièrement son règlement d'aide en matière d'habitat.

De ce fait, aucun dossier de subvention ne sera inscrit avant le vote du prochain règlement d'aides, qui devrait intervenir en juin prochain. Dans l'attente, même les autorisations de préfinancement ne sont pas délivrées.

M. HENAULT regrette cette situation qui met la Communauté en porte-à-faux vis-à-vis des nombreux particuliers et des entreprises qui attendent de cette OPAH pour réaliser des travaux. Deux options sont donc possibles :

- La communauté lance son OPAH dès maintenant, avec l'Etat comme seul partenaire, ce qui augmentera le coût à la charge de la CCTS. Il est entendu que dans ce cadre, il n'est pas assuré que la Région ne considère pas l'opération commencée dans sa totalité et ne finance aucune des années.
- La Communauté attend la sortie du règlement d'aides Régionales pour débiter, tout en sachant qu'à ce jour, personne ne sait encore si les animations d'OPAH seront éligibles.

M. HENAULT a interrogé par courrier le Président de Région qui n'a apporté aucune certitude sur ce sujet. Il est même suggéré d'inclure cette animation dans le futur contrat de

Pays. Sur ce point, M. BARBIER, Président du Pays, se montre septique sur cette proposition.

M. MAIRE demande s'il est possible de réduire le périmètre de l'OPAH en fonction de ces nouvelles données.

M. HENAULT précise que le cadre de l'OPAH découle d'une étude précise qui montre les besoins du territoire. La réduire ne permettrait d'apporter qu'une réponse partielle aux besoins.

De plus, à ce jour, les devis sont signés et l'Etat a donné son accord (et réservé les fonds) sur la totalité du programme.

M. GUILLOT indique que les premières orientations montrent une réorganisation des interventions régionales. La région, au vu des crédits consommés sur les années passées, va se recentrer sur le logement. En effet, les opérations cœurs de village sont très consommatrices de crédits.

De plus, dans la même veine que les orientations départementales, il semble qu'une attention particulière va être donnée aux zones tendues en matière de logement, ce qui n'est pas le cas de la Touraine du Sud.

En ce qui concerne le développement économique, M. BARBIER indique que la commission a souhaité prévoir une enveloppe permettant la mise en place d'une communication spécifique et « professionnelle » autour des zones d'activités maintenant viabilisées.

Les élus ne souhaitant plus de précisions complémentaires, M. HENAULT clôt le débat et donne rendez vous aux élus le 14 mars pour la partie recettes.

ADMINISTRATION GENERALE

- Cotisation Association des Maires d'Indre-et-Loire

M. HENAULT annonce que l'association des Maires d'Indre-et-Loire sollicite le versement de la cotisation au titre de 2012. Elle s'élève à 442,20 €.

Il propose au Conseil d'accepter cette adhésion et de l'autoriser à mandater la dépense correspondante.

| | |
|--------|----|
| POUR | 50 |
| CONTRE | 0 |
| ABST° | 0 |

- Adhésion 2012 au CNAS

M. HENAULT rappelle que la CCTS adhère au CNAS depuis plusieurs années. Cela a permis aux agents de bénéficier des prestations proposées (vacances, enfants, déménagements, prêts, soit 21 prestations au total pour 2011).

Il propose de reconduire cette adhésion au prix maximal de 585,55 €.

| | |
|--------|----|
| POUR | 50 |
| CONTRE | 0 |
| ABST° | 0 |

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Viabilisation de la Zone du Val au Moine 2 / Choix des entreprises.

M. BARBIER laisse la parole à M. GUYOT, responsable de la Commission d'Appel d'Offres. Il présente les propositions de cette commission qui s'est réunie les 13 et 21 février derniers.

| LOT | DENOMINATION | ENTREPRISE | BASE HT | OPTION HT | TOTAL HT |
|-----|--|-------------------------|-----------------|-------------|-----------------|
| 1 | Voirie et assainissement | EUROVIA | 164 893,90 € | 13 061,60 € | 179 955,50 € |
| 2 | Réseaux souples / AEP / éclairage public | Ent. BESLAND | 59 228,69 € | 19 290,40 € | 78 519,09 € |
| 3 | Aménagements paysagers | ARTISANS PAYSAGISTES | 28 719,00 € | 7 350,00 € | 36 069,00 € |

M. le 1^{er} Vice-Président propose au Conseil Communautaire de suivre l'avis de la CAO, et d'autoriser le Président à signer les actes d'engagements correspondant.

| | |
|--------|----|
| POUR | 50 |
| CONTRE | 0 |
| ABST° | 0 |

M. BARBIER indique aux élus qu'en plus de la viabilisation « classique » de la zone, il sera nécessaire de protéger la canalisation de gaz passant à proximité.

Il regrette à cette occasion l'obligation faite de travailler avec GRT gaz sur cette affaire. En effet, une étude à 25 000 € préconisait des travaux à 40 000 €. Or, après renseignements auprès d'entreprises locales, il semble que ces travaux auraient un cout de 7 000 €.

- Modification bail commercial.

Monsieur BARBIER annonce que l'étude de maitre ROBIN, notaire à Preuilly-sur-Claise, a été revendue au profit de maitre ROBLIN. Cette étude étant logée au sein d'un bâtiment propriété de la CCTS, il s'avère nécessaire de régulariser cette situation par une modification du bail existant.

M. le 1^{er} Vice-Président propose au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer cet avenant.

| | |
|--------|----|
| POUR | 50 |
| CONTRE | 0 |
| ABST° | 0 |

ENVIRONNEMENT

- Stockage du bois.

M. JOUZEAU informe le Conseil que dans le cadre des travaux d'entretien de la végétation des cours d'eau, il a été prévu de stocker le bois laissé à disposition de la CCTS dans l'attente de la vente pour la valorisation en plaquettes.

Il s'avère que les volumes à stocker sont très importants. Il est donc envisager de proposer une indemnisation aux propriétaires acceptant de laisser à disposition leurs terrains.

D'après la chambre d'agriculture, deux possibilités d'indemnisation existent :

- Fermage (Chambre d'Agriculture 37) : environ 100 €/ha → 1 ct / m²,
- Indemnisation perte de récolte sur jachère sans production (Chambre d'Agriculture 37) : 382 € / ha

Un débat s'engage entre M. MEREAU et M. ROBERT sur la durée du stockage de bois et les conséquences sur les récoltes.

M. JOUZEAU rappelle que les propriétaires ont donné leur accord. Néanmoins, il est tout à fait d'accord pour la mise en place d'une indemnité.

M. ROBERT indique qu'il serait possible d'indexer une indemnité sur le % des terres occupée rapporté aux charges fixes de l'exploitation.

M. HENAULT propose de rester dans le cadre proposé par la chambre d'agriculture. Il souhaite que l'indemnité puisse couvrir deux années, afin de prévenir toute perte de récolte due au stockage.

En se basant sur le barème soumis par la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire, Monsieur le vice-Président indique que l'indemnisation pourrait se faire sur la base de l'indemnisation « perte de récolte sur jachères sans production » soit 382,00 € / ha/ an.

Monsieur le Président propose que l'indemnité soit due pour toute année commencée.

| | |
|--------|----|
| POUR | 50 |
| CONTRE | 0 |
| ABST° | 0 |

RSP

- Information sur la mise en place de visio-guichets.

Mme ARQUEZ, vice-Présidente, annonce au Conseil que la CAF a décidé unilatéralement de mettre fin à ces permanences en Touraine du Sud.

La CAF argue d'une surcharge de travail nécessitant le rapatriement de l'ensemble des agents.

En conséquence, la CAF a proposé la mise en place de visio-guichet dans les deux RSP.

Au cours d'une réunion de présentation, Mme Arquez a spécifié la nécessité d'installer également un visio-guichet sur Descartes. En effet, il semble que le nombre de bénéficiaire sur cette commune soit très important.

De même, l'utilisation de ces visio-guichet nécessitera la présence et sans doute l'intervention de l'animatrice du RSP (en ce qui concerne les équipements de Preuilly-sur-Claise et du Grand-Pressigny).

En conséquence, Mme Arquez se réserve le droit de demander une compensation financière à la CAF si l'animatrice venait à passer trop de temps dans l'accompagnement des bénéficiaires.

RAM

- Règlement intérieur.

Mme Arquez annonce que dans le cadre de la mise en place de l'itinérance, il s'avère nécessaire d'adapter le règlement intérieur, précédemment mis en place par l'ADMR (annexe 1).

M. HENAULT demande au Conseil de valider ce règlement.

| | |
|--------|----|
| POUR | 50 |
| CONTRE | 0 |
| ABST° | 0 |

TOURISME / CULTURE

- Convention culturelle 2012.

M. JOANNES, vice-Président en charge du tourisme et de la culture, précise que suite à un appel à projets, la commission tourisme / culture propose de retenir les manifestations suivantes comme inscrites à la convention culturelle 2012.

| Manifestations | Associations/Organisateur | Date de la manifestation | Coût de l'opération | subvention CG+CCTS 2011 | Participation demandée 2012 | suivant critères commission | proposition commission | Subv° CG | Subv° CCTS |
|---|--|--------------------------|---------------------|-------------------------|-----------------------------|-----------------------------|------------------------|-------------------|--------------------|
| les rigolades | association la Répèt | 11/12 mai 2012 | 4 850,00 € | | 2 000,00 € | 1 940,00 € | 1 940,00 € | 485,00 € | 1 455,00 € |
| festival Barroudeurs | comité des fêtes | 07/07/2012 | 6 850,00 € | 1 150,00 € | 1 150,00 € | 1 712,50 € | 1 150,00 € | 287,50 € | 862,50 € |
| concert d'automne | Commune de Betz le château | 17/11/2012 | 940,00 € | | 200,00 € | 376,00 € | 200,00 € | | 200,00 € |
| Concert petites Orgues | comité des fêtes/ Charnizay | 10/08/2012 | 1 600,00 € | 600,00 € | 400,00 € | 640,00 € | 400,00 € | 100,00 € | 300,00 € |
| spectacle pour enfants | Commune de Descartes | 14/04/2012 | 1 070,00 € | 500,00 € | 370,00 € | 428,00 € | 370,00 € | | 370,00 € |
| Descartes au fil des jardins et des arts | Commune de Descartes | 13/05/2012 | 12 850,00 € | 500,00 € | 5 140,00 € | 1 927,50 € | 1 927,50 € | 481,80 € | 1 445,70 € |
| anniversaire bibliothèque | Commune de Descartes | 6/2012 | 2 950,00 € | | 1 180,00 € | 1 180,00 € | 1 180,00 € | | 1 180,00 € |
| les "Devos de l'humour" | Commune de Descartes | 10/2012 | 4 220,00 € | | 1 270,00 € | 1 688,00 € | 1 270,00 € | | 1 270,00 € |
| 36ème salon artistique | groupe artistique de Descartes | 03/03/au 18/03/2012 | 5 500,00 € | 600,00 € | 400,00 € | 1 375,00 € | 400,00 € | 100,00 € | 300,00 € |
| Théâtre des balcons | Association crescendo Ferrière Larçon | saison 2012 | 12 100,00 € | 3 500,00 € | 4 500,00 € | 1 815,00 € | 1 815,00 € | 453,75 € | 1 361,25 € |
| saison le champ des livres | le champ des livres | saison 2012 | 7 800,00 € | | 3 500,00 € | 1 950,00 € | 1 950,00 € | 487,50 € | 1 462,50 € |
| fête de la musique et de la moto | moto club cellois | 16/06/2012 | 7 663,41 € | | 1 678,41 € | 1 915,82 € | 300,00 € | | 300,00 € |
| Photofolies | association photofolies | du 15/09 au 14/10 | 4 850,00 € | | 3 000,00 € | 1 940,00 € | 1 940,00 € | 485,00 € | 1 455,00 € |
| concert et patrimoine | commune La Guerche | 13/05/2012 | 900,00 € | | 250,00 € | 360,00 € | 250,00 € | | 250,00 € |
| Festival l'art et Lard | Comité des fêtes Petit Pressigny | 09/10/2012 | 5 740,00 € | 2 500,00 € | 2 500,00 € | 1 435,00 € | 1 435,00 € | 358,75 € | 1 076,25 € |
| concerts château du châtelier | association les amis du châtelier | saison 2012 | 8 850,00 € | 1 431,00 € | 2 340,00 € | 2 212,50 € | 2 212,50 € | 553,12 € | 1 659,38 € |
| preuilly concert | société archéologique | 15/08/2012 | 1 530,00 € | | 400,00 € | 612,00 € | 400,00 € | | 400,00 € |
| concert trompes de chasse | comité des fêtes Preuilly | 21/04/2012 | 5 650,00 € | | 1 000,00 € | 1 412,50 € | 1 000,00 € | | 1 000,00 € |
| mémoires d'Yzeures | comité des fêtes | | 15 200,00 € | | 4 000,00 € | 2 280,00 € | 2 280,00 € | 570,00 € | 1 710,00 € |
| concert orchestre symphonique région Centre | comité des fêtes | 09/06/2012 | 4 725,00 € | | 1 200,00 € | 1 890,00 € | 1 200,00 € | 300,00 € | 900,00 € |
| spectacle opéra en poche | association Mado Robin | 14/09/2012 | 7 050,00 € | | 2 000,00 € | 1 762,50 € | 1 762,50 € | 440,00 € | 1 322,50 € |
| Concert Yzeures n'rock | asso Yzeures n' rock | 03 et 04/08/2012 | 94 097,00 € | 10 000,00 € | 13 000,00 € | 14 114,55 € | 10 000,00 € | 2 500,00 € | 7 500,00 € |
| Cinéma de plein air | CCTS | | 4 500,00 € | 1 500,00 € | 2 600,00 € | 2 600,00 € | 2 600,00 € | 1 000,00 € | 1 600,00 € |
| TOTAL | | | 216 635,41 € | 22 281,00 € | 52 078,41 € | 45 626,87 € | 37 982,50 € | 8 602,42 € | 29 380,08 € |

Monsieur le Président demande au Conseil de valider la convention culturelle et la demande de subvention au Conseil Général.

| | |
|--------|----|
| POUR | 50 |
| CONTRE | 0 |
| ABST° | 0 |

- Subventions hors convention culturelle.

1. L'association culturelle de Boussay, « le jardin de l'artiste » organise un concours de peintres « sur les traces de Jean Dufy » dans le Parc du château de Boussay le 13 mai 2012. Le budget prévisionnel est de 1 400 €, la demande de subvention de 1 000 € à la CCTS,

→La commission propose 560 €.

2. L'Amicale cycliste du Petit-Pressigny organise de nouveau le Trophée de la Touraine du Sud qui se compose de 4 courses (Grand-Pressigny, Preuilly-sur-Claise, Bossay-sur-Claise, Petit-Pressigny). Le coût de l'organisation s'établirait à 1 870 €, la demande de subvention à la CCTS de 935 €.

→La commission propose 748 €.

3. Le comité des fêtes de Preuilly-sur-Claise sollicite une subvention pour la foire au safran qui a lieu samedi 18 février 2012. Le coût estimé de la manifestation est de 2 500 € pour une subvention demandée à la CCTS de 500 €.

→Accord de la commission pour 500 €.

4. Le club BMX de Descartes organise une manche des championnats de France le 14 et 15 avril 2012. Le budget est de 50 600 €, la demande de subvention de 1 500 €.

→La commission propose 500€.

5. Le comité cycliste Cellois organise le grand prix cycliste de la Celle-Guenand le 15 avril 2012 pour le championnat départemental sénior 3. Le budget de la manifestation est de 1 180 €, la demande de subvention de 400 €.

→Accord de la commission pour 400 €.

6. L'association le dancing des voyageurs organise le festival « banana partie » en septembre 2012. Le budget prévisionnel est de 10 000 €, une subvention de 3 600 € est demandée.

→La commission propose 2 500 €.

M. HENAULT s'inquiète de la prolifération du nombre de demandes de subventions et de l'augmentation des montants demandés. D'un côté, cela montre le dynamisme du territoire, mais dans le même temps, le désengagement culturel des collectivités et en train de retomber sur la communauté.

Il demande à M. JOANNES de voir de quelle manière il serait possible d'encadrer au mieux les demandes arrivant à la Communauté. M. JOANNES lui répond que depuis cette année la commission a mis en place un règlement permettant de cadrer le montant de la subvention en fonction du coût prévisionnel de la manifestation.

Il va sans doute être nécessaire de regarder la pertinence de la subvention en fonction des fonds propres de l'association organisatrice.

M. BAISSON souhaite que puisse être également regardé la récurrence des subventions. Il estime que certaines manifestations devraient pouvoir fonctionner sans subventions.

Même si M. HENAULT partage en partie ce point de vue, il estime que certaines manifestations sont structurellement déficitaires et ont pourtant un impact important sur le territoire.

Il demande à ce qu'un récapitulatif des aides fournies depuis plusieurs années soit effectué.

Monsieur le Président demande au Conseil de valider ces demandes de subvention :

| | |
|--------|----|
| POUR | 50 |
| CONTRE | 0 |
| ABST° | 0 |

- Labyrinthe forêt Tours-Preuilley / Plan de financement.

Dans le cadre de la mise en place de cette opération, M. JOANNES précise qu'il est nécessaire de valider le plan de financement pour les demandes de subventions.

Il s'établit comme suit :

2012/2013

| Recettes | | Dépenses | |
|-------------------|-------------|---------------------------------|-------------|
| subvention leader | 18 291,35 € | matérialisation du tracé | 1 600,00 € |
| CCTS | 14 965,65 € | création graphisme | 6 000,00 € |
| | | reprise graphisme | 1 800,00 € |
| | | panneautage | 9 400,00 € |
| | | meublement | 1 200,00 € |
| | | fournitures | 2 500,00 € |
| | | panneaux routiers directionnels | 7 500,00 € |
| | | géomètre | 1 990,00 € |
| | | heures agent | 1 267,36 € |
| TOTAL HT | 33 257,00 € | TOTAL HT | 33 257,00 € |

année 2014

| Recettes | | Dépenses | |
|-------------------|-------------|---------------------------------|-------------|
| subvention leader | 5 628,52 € | conception et graphisme | 6 000,00 € |
| CCTS | 4 605,16 € | reprise graphisme pour maquette | 1 800,00 € |
| | | panneaux didactiques | 1 800,00 € |
| | | heures agent | 633,68 € |
| TOTAL HT | 10 233,68 € | TOTAL HT | 10 233,68 € |

Monsieur le Président demande au Conseil de valider ce plan de financement :

| | |
|--------|----|
| POUR | 50 |
| CONTRE | 0 |
| ABST° | 0 |

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la réunion à 19h30

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Fait au Grand-Pressigny, le 14 décembre 2011

Le Président,

Gérard HENAULT



REGLEMENT INTERIEUR
RELAIS ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S
Organisé et géré par la Communauté de Communes de la Touraine du Sud

1) Objet

Le règlement intérieur du Relais Assistant(e)s Maternel(le)s, a pour objet de présenter aux assistant(e)s maternel(le)s et aux familles le fonctionnement du RAM et d'établir les règles qui garantiront la qualité de l'accueil.

2) Présentation du Relais Assistant(e)s Maternel(le)s

Le RAM a été créé en 2009 à l'initiative de la commune de Descartes et de l'association ADMR service famille d'Abilly.

Il est passé sous gestion communautaire suite à la prise de compétence « petite enfance » par la Communauté de Communes de la Touraine du Sud en 2011.

Le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s s'inscrit dans le Contrat Enfance Jeunesse signé entre la Communauté de Communes de la Touraine du Sud et la Caisse d'Allocation Familiale d'Indre-et-Loire

3) Personnes concernées par le Relais

Les services proposés par le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s s'adressent :

- Aux assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s indépendantes exerçant sur le territoire de la Communauté de Communes de la Touraine du Sud.
- Aux parents qui les emploient
- Aux parents à la recherche d'un mode d'accueil pour leur(s) enfant(s)
- Aux parents qui ont des enfants de moins de 3 ans
- Aux personnes qui souhaitent s'informer sur le métier d'assistant(e) maternel(le) agréé(e)

Le RAM n'a pas vocation à accueillir les enfants seuls.

4) Les missions

Le Relais est un lieu d'écoute, d'information, de médiation et d'animation.

C'est une structure neutre qui n'a pas de mission de contrôle concernant la qualité et les conditions d'accueil des enfants au domicile des assistantes maternelles.

Les parents sont les seuls responsables en tant qu'employeurs.

Le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s propose :

Aux parents :

- Une information sur toutes les possibilités d'accueil des jeunes enfants sur la Communauté de Communes

- Un accompagnement dans la recherche d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e) indépendant(e).
- Une information sur les droits et obligations en tant qu'employeur.
- Une aide concernant les démarches pratiques.
- Une écoute et des échanges autour de l'accueil de leur(s) enfant(s)
- Des temps d'échanges, de rencontres et d'animations

Aux assistant(e)s maternel(le)s :

- Une mise en relation avec les parents recherchant un(e) assistant(e) maternel(le).
- Une information sur leurs droits et leurs obligations.
- Une aide concernant les démarches pratiques.
- Une écoute, des échanges, des échanges, des informations.
- Une documentation concernant leur profession.

Aux futur(e)s assistant(e)s maternel(le)s :

- Une information sur le métier d'assistant(e) maternel(le) agréé(e) indépendant(e) et les démarches à suivre pour obtenir un agrément et éviter ainsi le travail illégal.

Aux enfants :

- Un lieu de socialisation, d'éveil et de découverte.

5) Modalités d'accès

La fréquentation du relais est totalement libre et gratuite.

Il sera demandé de compléter et de retourner les documents fournis par le RAM : fiches d'autorisation et règlement intérieur signé.

Lors de leur venue au relais les assistant(e)s maternel(le)s et les parents s'engagent à respecter les locaux et le matériel mis à disposition.

Le relais n'est pas un lieu d'accueil collectif. Les enfants restent sous la responsabilité des adultes qui les accompagnent.

Les permanences sont organisées comme suit :

| Lieu | Jour / fréquence | Horaires |
|----------------------|--|---|
| Descartes | Lundi et mardi toute les semaines | Atelier d'éveil de 8h30 à 12h30 et accueil sur rendez-vous de 13h30 à 16h30 |
| Preuilley-sur-Claise | Mercredi une fois tous les 15 jours | |
| Yzeures-sur-Creuse | Mercredi une fois tous les 15 jours | |
| Le Grand-Pressigny | Jedi une fois toutes les 3 semaines | |
| Betz-le-Château | Jedi une fois toutes les 3 semaines | |
| La Celle-Saint-Avant | Jedi une fois toutes les 3 semaines | |

Les matinées sont consacrées à l'accueil des enfants, des assistantes maternelles et des familles, pour des temps d'animations (jeux, peinture, contes...).

L'animateur(-rice) propose des ateliers à thème. Elle peut faire appel à des intervenants extérieurs ou s'appuyer sur les ressources locales, telles bibliothèque, école de musique ou toute autre structure présentant un intérêt pour l'éveil du jeune enfant.

Les après-midi sont consacrés aux entretiens sur rendez-vous, avec les assistantes maternelles et/ou les familles.

L'animateur(-rice) pourra répondre aux questions des usagers, qu'ils soient employeurs ou salariés.

L'animateur(-rice) est soumise au secret concernant les informations qui lui sont communiquées.

6) Engagement du Relais Assistant(e)s Maternel(le)s

Pour les parents

- *Confidentialité* :
Les informations concernant les enfants et les parents sont confidentielles.
- *Droit à l'image* :
Seul un représentant légal peut autoriser la diffusion des photos et des films réalisés dans le cadre des activités du Relais Assistant(e)s maternel(le)s.
- *Liste des assistant(e)s maternel(le)s* :
Une liste complète est remise sur demande.
- *Information et documentation* :
Les informations légales concernant le statut et la convention collective sont à disposition des parents employeurs. Plusieurs documents (modèle de contrat, relevé d'activité, livret d'accueil...) développés par le Réseau des RAM 37, sont disponibles sur demande.

Pour les assistant(e)s maternel(le)s :

- *Confidentialité* :
Les informations concernant les coordonnées et disponibilités sont diffusées avec l'accord de l'assistant(e) maternel(le).
- *Droit à l'image* :
Les photos réalisées au cours des activités du relais ne seront diffusées qu'après signature d'une autorisation.
- *Liste des assistant(e)s maternel(le)s* :
Le nom de chaque assistant(e) maternel(le) est inscrit sur la liste avec son adresse et son numéro de téléphone. La liste est mise à jour en fonction des informations fournies par les assistant(e)s maternel(le)s.
- *Information et documentation* :
Les informations légales concernant le statut et la convention collective sont à disposition des parents employeurs. Plusieurs documents (modèle de contrat, relevé d'activité, livret d'accueil...) développés par le Réseau des RAM 37, sont disponibles sur demande.

7) Mesures de sécurité :

Une assurance Responsabilité Civile couvre tous les dommages corporels pouvant survenir lors des réunions, animations et informations organisées par le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s dans les locaux municipaux.

En conséquence, tout incident ou accident même bénin, sera signalé à la responsable du Relais Assistant(e)s Maternel(le)s, en vue de l'établissement éventuel d'une déclaration d'accident.

Cependant, si l'accident provient d'un geste ou d'un comportement d'un enfant, d'un parent ou d'un(e) assistant(e) maternel(le), le RAM dégage sa responsabilité. C'est la responsabilité civile des parents ou de l'assistant(e) maternel(le) qui sera sollicitée.

La Communauté de Communes de la Touraine du Sud dégage toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de biens matériels (poussette, vêtements, bijoux, argent...) survenus pendant les temps d'accueil et d'activités, ceux-ci restant sous l'entière responsabilité des propriétaires.

AUTORISATIONS

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné

Parent

Nom :

Nom :

, en qualité de :

Représentant l'égal de :

Prénom :

Prénom :

autorise n'autorise pas, la publication des photos de mon (mes) enfant(s), prises lors des activités du Relais Assistant(e)s Maternel(le)s dans les publications municipales (site internet, journaux municipaux...) et par affichage dans des lieux publics lors de manifestations publiques.

Fait à

le

signature

PARTICIPATION

Je soussigné

Parent

Nom :

Nom :

, en qualité de :

Représentant l'égal de :

Prénom :

Prénom :

autorise n'autorise pas, la participation de mon (mes) enfant(s), aux activités du Relais Assistant(e)s Maternel(le)s de la Communauté de Communes de la Touraine du Sud.

Fait à

le

signature

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné

Assistant(e) Maternel(le)

, en qualité de :

Parent

autorise n'autorise pas, la publication des photos de moi même, prises lors des activités du Relais Assistant(e)s Maternel(le)s dans les publications municipales (site internet, journaux municipaux...) et par affichage dans des lieux publics lors de manifestations publiques.

Fait à

le

signature